

MESURES DE PREVENTION APPLICABLES	Prescription	Recommandation
- Etude géotechnique préalable à tout aménagement.		X
- Collecte des eaux superficielles venant de l'amont du secteur ; ces eaux ainsi récupérées seront conduites jusqu'à l'émissaire naturel le plus proche.	X	
- Lors de déblais, un soutènement de force au moins égale à la butée de pied supprimée sera mis en place et drainé de façon permanente.	X	
- Tous les travaux de remblais doivent faire l'objet d'une étude de stabilité préalable spécifiant les précautions à mettre en oeuvre.		X
- Assurer la revégétalisation de tous travaux de terrassement.	X	